



Direction déléguée auprès du DGS

Service Informations Géographiques

381 – FC
RA – 2023/1392

ARRÊTÉ

ordonnant des enquêtes publiques relatives à :

- **Modification de l'alignement, classement et déclassement Plaine sportive de la Doller, rues de Toulon et Brossolette**
- **Modification de l'alignement, classement et déclassement abords de la voie rapide Nord Sud (RD430), rue du Petit Bois et angle rues de Brest/Quimper**
- **Modification de l'alignement, classement et déclassement rue de Brest, rue du Progrès et rue de Quimper**
- **Modification de l'alignement 44 et 49 rue du 20 Janvier**
- **Modification de l'alignement 46 rue Brossolette**
- **Modification de l'alignement, classement et déclassement rue de l'Armistice, entre les rues de Kingersheim et Saint-Nazaire**
- **Modification de l'alignement 46 quai de l'Alma**

Le Maire de la Ville de Mulhouse

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2141-1 ;

VU le Code de la voirie routière, notamment les articles L.141-3, R.141-1, R.141-4 à R.141-9 ;

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire-enquêteur pour l'année 2023 ;

arrête

Article 1 - Il sera procédé dans la Ville de Mulhouse pendant 17 jours, du 05 septembre 2023 au 21 septembre 2023 inclus, à une enquête publique sur les projets susvisés.

Article 2 - Pendant ce délai, les dossiers comprenant notamment :

- une notice explicative
- les plans du projet
- un état parcellaire

seront déposés au secrétariat du service Informations Géographiques (2^{ème} Etage), 33 avenue de Colmar, où ils resteront à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations éventuelles sur un registre spécialement ouvert pour chacun de ces projets.

Article 3 - Monsieur René JACQUES, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en retraite, est nommé Commissaire-enquêteur et recevra en personne au service Informations Géographiques, les déclarations des habitants et de tout intéressé au sujet des projets :

- le mardi 05 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- le jeudi 21 septembre 2023 de 15h00 à 17h00

Les observations du public pourront également être adressées au Commissaire-enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Service Informations Géographiques 2 rue Pierre et Marie Curie BP10020 – 68948 MULHOUSE CEDEX 9 jusqu'au 21 septembre 2023 à 17h00.

Article 4 - A l'expiration du délai prévu à l'article 1 ci-dessus, le Commissaire-enquêteur procèdera à la clôture des registres.

Dans un délai d'un mois, il transmettra le dossier et les registres au Maire accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Toute personne pourra demander communication des conclusions du Commissaire-enquêteur en s'adressant au Maire de Mulhouse.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera en outre publié, en caractères apparents dans deux journaux locaux, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Article 6 - M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Mulhouse et M. le Commissaire-enquêteur sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Mulhouse, le 07 août 2023

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,

